



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet: Approbation du contrat de développement à intervenir avec le département des Hauts-de-Seine pour la période 2016-2018

Séance du 3 novembre 2016

Convocation du 28 octobre 2016

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille seize, le 3 novembre à 21 h 04, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-huit octobre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Sakina Bohu, M. Othmane Khaoua, Mme Catherine Lequeux, MM. Thibault Hennion, Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Jean-Jacques Campan, Hachem Alaoui-Benhachem, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,
Mme Pauline Schmidt par M. Thibault Hennion,
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Monique Pourcelot,
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier

Etaient absents :

M. Thierry Legros,
M. Xavier Tamby

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 3 novembre 2016

OBJET : Approbation du contrat de développement à intervenir avec le département des Hauts-de-Seine pour la période 2016-2018

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental du 16 décembre 2011 approuvant le principe de la mise en œuvre du contrat de développement avec les communes qui souhaitent y souscrire,

Considérant l'intérêt pour la Ville de s'inscrire dans ce dispositif contractuel,

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 votes contre : M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)

APPROUVE le contrat de développement entre le département des Hauts-de-Seine et la Ville, pour la période 2016-2018, pour une participation de 3 172 000 € destinés à financer des opérations d'investissement et de 1 125 656 € destinés à financer des actions de fonctionnement.

AUTORISE le maire à signer le dit contrat ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le maire



Philippe Laurent